

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre,  
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Madame le Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

**Séance du 21 décembre 2023**

**1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27**

**2°- Conseil Municipal convoqué le 15 décembre 2023**

**3°- Présents :**

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Martine PETIT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, Mme Joséphine BROUTIN, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, *Conseillers délégués*.
- M. Pascal MARESCAUX, Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *Conseillers municipaux*.

**4°- Pouvoirs : Néant**

- Mme Virginie SEYNAVE, Adjointe, donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère déléguée,
- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Conseillère déléguée,
- M. Olivier SURMONT, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Christelle CORNARD, Conseillère municipale,
- Mme Fabienne LORENT, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Damien BEHIN-CAU, Conseiller délégué,
- Mme Catherine CAPOËN, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Amandine VASSEUR, Conseillère municipale,

**5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR**

**6°- Absent excusé : Néant**

**7°- Absent non excusé : Néant**

**8°- Membre démissionnaire : Néant**

---

Délibération n° 2023-12-01

**FINANCES**

**OUVERTURES DE CREDITS EN INVESTISSEMENT – BUDGET 2024**

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024**

Rapport de M. Olivier OSTYN, Adjoint aux Finances

**Exposé :**

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 1612-1 ;  
Vu la délibération n° 2023-03-03 du 23 mars 2023 portant affectation du résultat de 2022 ;  
Vu la délibération n° 2023-03-05 du 23 mars 2023 portant budget primitif pour 2023 ;  
Vu les délibérations n° 2023-06-11 du 1<sup>er</sup> juin 2023, n° 2023-10-02 et n° 2023-10-03 du 26 octobre 2023 portant modification du budget primitif pour 2023,

Le Budget Primitif 2024 de la commune sera adopté avant le 31 mars 2024, c'est-à-dire au cours de l'exercice pour lequel il s'applique.

A ce titre, concernant les dépenses d'investissement pour 2024, Madame le Maire est en droit de mandater des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Il convient également de lui autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des autres dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2023, conformément aux dispositions législatives.

Sur le rapport de M. Olivier Ostyn, Mme le Maire propose au Conseil municipal :

Madame le Maire est autorisée, jusqu'à l'adoption du budget primitif pour 2024, à engager et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2023, non compris les crédits afférents au remboursement en capital de la dette, soit :

Chapitre	Intitulé	Budget de 2023	25 %
20	Immobilisations Incorporelles	92 900,00 €	23 225,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 475 900,00 €	618 975,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
	<b>Total</b>	<b>2 568 800,00 €</b>	<b>642 200,00 €</b>

#### DETAIL DES CHAPITRES PAR ARTICLES

Articles	Intitulé	Budget de 2023	25 %
2031	Frais d'études	89 500,00 €	22 375,00 €
2051	Licences	3 400,00 €	850,00 €
<b>Total Chapitre 20</b>		<b>92 900,00 €</b>	<b>23 225,00 €</b>
2121	Plantations	20 500,00 €	5 125,00 €
2128	Autres agencements	150 000,00 €	37 500,00 €
21316	Equipement du cimetière	2 500,00 €	625,00 €
21318	Autres bâtiments publics	687 500,00 €	171 875,00 €
21534	Réseaux d'électrification	1 084 800,00 €	271 200,00 €
2158	Autres installations, matériels et mobilier	360 000,00 €	90 000,00 €
21841	Matériels de bureau et mobilier scolaire	47 360,00 €	11 840,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	123 240,00 €	30 810,00 €
<b>Total Chapitre 21</b>		<b>2 475 900,00 €</b>	<b>618 975,00 €</b>

#### Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les ouvertures de crédits en investissement sur le budget 2024 et les dépenses d'investissement 2024.

Transmis en Préfecture le 04 JAN. 2024  
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour  
Le Secrétaire de séance,

Amandine VASSEUR

*A. Vasseur*



Pour extrait conforme,  
Madame le Maire,  
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET

*Isabelle Pollet*